Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 5

Rubrik: Élevage

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stations de fécondation de reines SAR pour 2023

Alain Jufer, Commission d'élevage SAR

Canton	Station	Type	Lignée	Année	Remarques	Ouverture	Horaires montées	Fermeture	Responsable
VS	Bonatchiesse	A	S10	2	Réservée aux moniteurs éleveurs, ainsi qu'aux éleveurs désignés par la CE-SAR	sam. 10 juin	Les samedis de 7 h à 9 h	Dernière montée samedi 22 juillet, fermeture le 5 août	Pierre Besse, 079 449 48 32 Auxiliaire : Pierre-André Pellissier, 078 809 22 21
	Les Toules	A	B20/30	2		sam. 3 juin			Philippe Sarrasin, 079 235 78 41 Auxiliaire : Eric Bender, 079 449 60 93
	Moiry	A	SM89	1		sam. 17 juin			Responsable : Georges Solioz, 079 606 29 12 Auxiliaire : Sauro Bordoni, 079 448 59 93
FR	Gastlosen				Non exploitée cette année				
	Petit-Mont	A	CC95	2		sam. 3 juin	Les samedis de 7 h à 8 h Les mercredis de 19 h à 20 h	Dernière montée samedi 15 juillet, fermeture le 29 juillet	Laurent Clément, 079 400 63 05 Auxiliaire : Alexandre Gumy, 079 432 74 49
VD	Grande-Enne	A	B20/13	2		sam. 20 mai 7 h à 8 h		3 juin, 7 h	Alain Jufer, 079 473 78 27 Auxiliaire : Charly Stoll, 079 306 06 27
	Vermeilley	A	CC95	1	Mi-été le 1er juillet dès 20 h	sam. 3 juin	Dès le 10 juin : samedis de 19 h à 20 h	Dernière montée samedi 22 juillet, fermeture le 5 août	
	L'Hongrin	A	01P	1		sam. 3 juin	Les samedis de 19 h à 20 h		Stéphane Günther, 079 418 71 12 Auxiliaire : Steeve Péguiron, 079 905 64 01
NE	Mont Dar	B	GB10	2		ven. 19 mai	Les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30	Dernière montée : vendredi 21 juillet, fermeture le 5 août	Samuel Siegenthaler 079 824 49 30

Extrait du règlement des montées en station de fécondation

- L'accès aux stations est autorisé en ayant avisé le responsable 48 heures avant la montée
- L'éleveur respectera le calendrier et l'horaire établi
- Il remettra la déclaration de montée en station au responsable de la station ou dans la boîte prévue à cet effet
- L'entrée en station est formellement interdite en dehors des heures d'ouverture
- L'éleveur se soumettra aux ordres du responsable
- Les frais sont fixés à 6.- par ruchette qui seront facturés en fin de saison
- Les ruchettes devront être marquées aux initiales de l'éleveur et de façon visible
- Les nourrisseurs devront être garnis en suffisance de nourriture solide sans miel
- Les ruchettes seront peuplées d'abeilles filtrées et traitées contre le varroa

Attention, le formulaire de déclaration de montée en station a été modifié pour 2023. Les anciens formulaires ne seront plus acceptés.

Pour la commission d'élevage, Alain Jufer

Protection des stations de fécondations SAR

Les cantons de Fribourg, Valais, Vaud et Berne protègent les stations de fécondation SAR.

Ainsi, hormis les colonies à mâles équipant les stations, tout trafic de ruches à l'intérieur du périmètre de protection de ces stations est interdit. Ces zones peuvent être consultées sur le site web[1].

En cas de doute, vous pouvez vous renseigner auprès des responsables de stations, cités ci-dessus.

Le groupement des moniteurs éleveurs encourage les apiculteurs à élever des reines carnica pures en profitant des stations de fécondation SAR. Nous vous souhaitons plein succès pour les élevages de cette année.

La Commission d'élevage SAR

Journée de nettoyage de la station de l'Hongrin

Station de l'Hongrin en 2022, les nouveaux supports mis à disposition des éleveurs

[1] https://abeilles.ch/apiculture/elevage/stations-fecondation/